

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 20 mars 2006 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller  
M. Yvan Larouche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Robert Fortin, conseiller

2973-200306 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

. Aucune

**CORRESPONDANCE**

. Aucune correspondance n'est portée à l'attention du conseil.

**RAPPORTS**

C.C.U.

. Procès-verbal du 14 mars 2006

2974-200306 **RÉSOLUTION 2968-060306**  
**RECONNAISSANCE D'UN STATUT PARTICULIER POUR LES PETITES**  
**VILLES DE CENTRALITÉ**

Suite au droit de veto exercé par le maire concernant cette résolution adoptée le 6 mars 2006 et ce, après avoir donné les explications concernant le geste ainsi posé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'abroger la résolution 2968-060306 adoptée le 6 mars 2006.

2975-200306 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2006**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2006.

2976-200306 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 600351 à 600392 74 345,92 \$

2977-200306 **SECRETS NORDIQUES – DROIT DE PASSAGE – LOT 36**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser un droit de passage pour les activités de traîneau à chiens sur une section du lot 36-P, tel qu'illustré sur le plan annexé à la présente à Secrets Nordiques.

2978-200306 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS**

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel en son nom;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de carburants et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants identifiés dans une fiche signalétique spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU QUE la présente confirme l'acceptation par la Ville de Beaupré de la proposition de l'UMQ, lesquelles proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré confie à l'Union des municipalités du Québec pour les années 2006 à 2008 inclusivement, le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achats regroupés des différents types de carburants nécessaires aux activités de notre Ville;

QUE la Ville de Beaupré s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche signalétique qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre municipalité prévoit avoir besoin;

QUE l'UMQ pourra adjuger, au nom de la Ville, un contrat d'une durée de deux ans avec une année additionnelle en option selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Beaupré s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera

adjudé;

QUE la Ville de Beaupré s'engage à verser à l'UMQ, à titre de frais de gestion, un montant égal au nombre de litres total acheté pour la période visée et indiquée au rapport de consommation du fournisseur, multiplié par 0.0055 \$ et ce, dans les 30 jours suivant la réception de l'état de compte.

2979-200306 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1057**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1057 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour indiquer que le stationnement est interdit sur une section de la rue des Coteaux.* »

2980-200306 **ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 1055-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet du Règlement No 1055-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour : - ajouter des usages spécifiques dans la zone 50-C; - créer deux (2) secteurs de zones dans la zone 50-C et spécifier les normes de lotissement et d'implantation pour chacun des secteurs de zones; et ajouter des usages résidentiels dans la zone 30-H.* »

2981-200306 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1053-1**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le projet de Règlement No 1053 le 16 janvier 2006;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été présenté lors d'une séance de consultation publique le 6 février 2006;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le second projet de règlement no 1053-1 le 20 février 2006

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 mars 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1053-1 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro 999 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour modifier le critère 3) de l'article 4.9.3 du P.I.A.-9 afin que le toit d'un bâtiment d'habitation communautaire (He) puisse être plat.* »

2982-200306 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1051-1**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le projet de Règlement No 1051 le 16 janvier 2006;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été présenté lors d'une séance de consultation publique le 6 février 2006;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le second projet de Règlement No 1051-1 le 20 février 2006;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 mars 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1051-1 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 967 pour créer une nouvelle zone à même la zone 34-H et à l'intérieur de cette dernière, créer deux (2) secteurs de zones et spécifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation et modifier la marge de recul arrière dans la zone 3-H.* »

2983-200306 **PROJET DE CONSTRUCTION RUE DE L'ÉRABLIÈRE (M. Nicolas Cloutier)**

ATTENDU que Mme Nancy Girard et M. Nicolas Cloutier ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale dans la rue de l'Érablière;

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 999, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le comité a procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 999;

ATTENDU que les membres du Comité sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères contenus dans le règlement numéro 999;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'accepter le projet de construction de Mme Nancy Girard et M. Nicolas Cloutier, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

2984-200306 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1058**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement numéro 1058 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 964 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Beaupré pour : modifier la limite de l'aire d'aménagement particulier numéro 2 de la planche 1 de 2 du plan 6 de l'annexe 6.* »

2985-200306 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1059**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement numéro 1059 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 971 pour : abroger les aires PAE-2.1, PAE-2.2 et PAE-2.4.* »

2986-200306 **ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 1060**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement numéro 1060 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour : modifier les normes de lotissement, d'implantation et les normes spéciales dans les zones 44-H et 53-H.* »

2987-200306 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1061**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement numéro 1061 intitulé « *Règlement modifiant le*

*Règlement numéro 972 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour : assujettir au P.I.A.-5 tout projet de construction compris dans la zone 44-H et modifier certains objectifs et critères compris dans le P.I.A.-5. »*

2988-200306 **ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS**

. Appui financier

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de commanditer une chanson au montant de 100,00 \$ à titre d'appui financier.

**TAXE SUR L'ESSENCE**

Reporté

2989-200306 **AFFICHAGE DU POSTE DE « CHEF D'ÉQUIPE TECHNICIEN OPÉRATEUR »**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux afin de procéder à l'affichage du poste de « Chef d'équipe technicien opérateur » et de créer un comité de sélection composé des personnes suivantes :

Roch Lemieux  
Richard Lampron  
Serge Labonté  
Jean-Robert Fortin  
Henri Cloutier

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1056**

Reporté

2990-200306 **SOUSSION LAVAGE ET BALAYAGE DES RUES**

Considérant les soumissions reçues suite à l'appel d'offres du 8 mars 2006 de :

Les Entreprises Murroy Inc.	16 948.75 \$
Pavage Rolland Fortier	15 985.00 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Pavage Rolland Fortier » au montant de 15 985.00 \$ plus les taxes applicables.

2991-200306 **FREIN-MOTEUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'appuyer la Municipalité de Saint-Siméon dans leur démarche concernant l'utilisation de « frein-moteur » par les camionneurs et de nommer M. Jean-François St-Pierre afin d'assurer le suivi du présent dossier.

2992-200306 **ACHAT AUTOBUS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'acheter un autobus au montant de 5 500,00 \$.

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura présentation à une séance ultérieure du Règlement No 1062 visant à affecter à des fins industrielles des immeubles faisant partie de la réserve foncière de la municipalité conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. chapitre 1-0.1).

## **PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

. Aucune

## 2993-200306 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20h16.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe